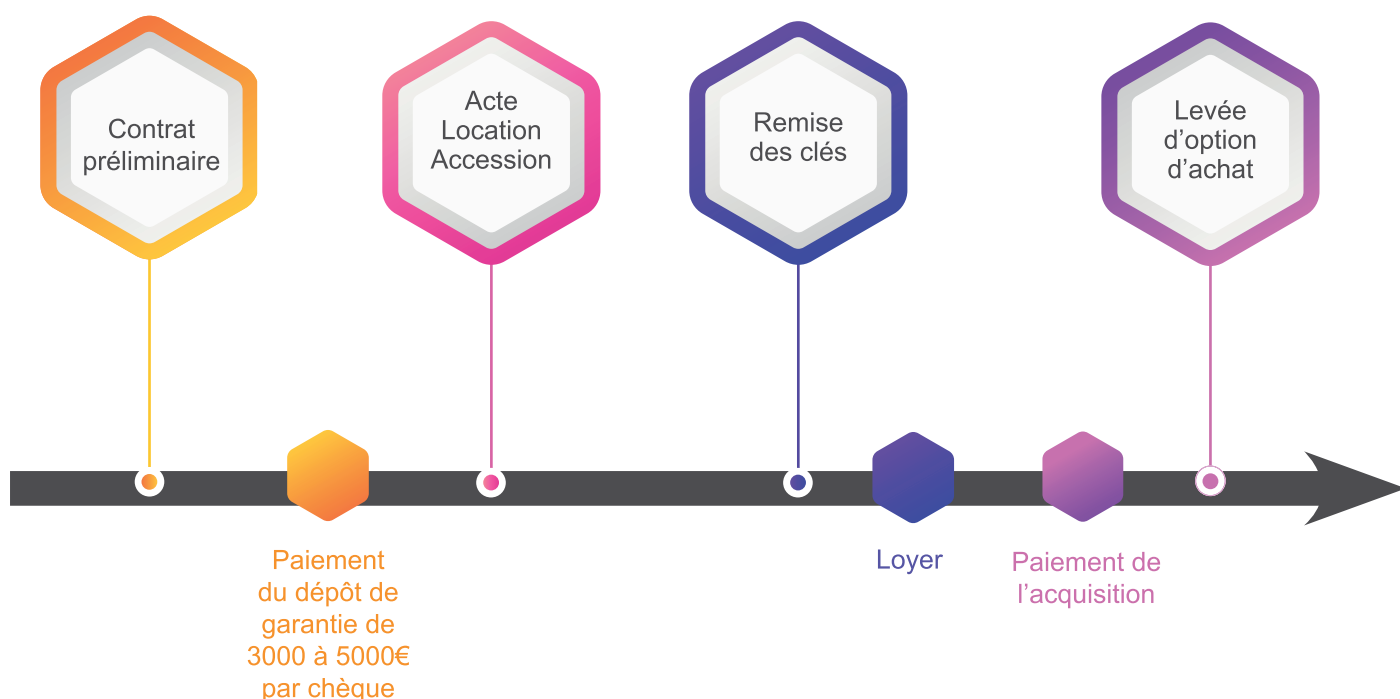


COMMENT FONCTIONNE LE PAIEMENT DE MON APPARTEMENT EN LOCATION-ACCESSION

En location-accession, l'intégralité du paiement du bien immobilier se fait à l'issue du chantier, après la levée d'option soit 3 mois minimum après la livraison. Seuls les frais de notaire de l'acte authentique de location-accession sont à verser au titre du dépôt de garantie, au début du projet.



Aucun intérêt intercalaire ! Et aucun frais bancaire durant toute la durée du chantier !

